

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0948_DELEG SIGN_PPR DR SDEE LONS

Portant délégations de signature au sein de la Direction Routes - Sous-direction
Exploitation Entretien - du Pôle Patrimoine Ressources

Abroge l'arrêté n° ARR_2022_0927 DELEC SIGN_PPR DR SDEE LONS

Service : SCAP

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 alinéa 4 qui autorise le Président du Conseil départemental, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation de signature en toute matière,
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur Clément PERNOT à la présidence du Conseil départemental,
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département,

CONSIDÉRANT les fonctions exercées par chacun des délégataires mentionnés ci-après,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, chacun en ce qui le concerne dans l'exercice de ses fonctions et dans les conditions figurant au tableau annexé à :

- **I.** **Christian DUTEL**, Directeur du Pôle Patrimoine et Ressources, Directeur des Routes
- **II.** **Arnaud DUPRÉ**, Sous-Directeur Exploitation Entretien
- **III.** **Jean-Jacques MOULINET**, Chef d'Agence Routière Départementale de Lons
- **IV.** **Patrick JEUNET**, Responsable Entretien Exploitation Routes Lons Bletterans Sellières Domblans
- **V.** **Willy DEBAUCHE**, Responsable Entretien Exploitation Routes Orgelet Arinthod Gigny Beaufort Saint-Amour
- **VI.** **Denis NOIR**, Responsable Conservation Patrimoine Routier
- **VII.** **Richard BONNENFANT**, Responsable Ingénierie
- **VIII.** **Jean-François GUICHARD**, Chef CERD Lons
- **IX.** **Didier DEBOT**, Chef CERD Saint-Amour et Beaufort
- **X.** **Lionel BONNOT**, Chef CERD Bletterans
- **XI.** **Vincent DESGOUILLES**, Chef CERD Domblans et Sellières
- **XII.** **Paul PETIT**, Chef CERD Orgelet
- **XIII.** **Boris CHARLET**, Chef CERD Arinthod
- **XIV.** **Nicolas LANDRY**, Chef CERD Gigny

Les délégations données à titre principal sont mentionnées « 1 » dans le tableau annexé.

Les délégations données à titre subsidiaire sont numérotés « 2 » et suivent dans le tableau annexé.

ARTICLE 2 En cas de crise sanitaire ou d'état de catastrophe naturelle dont les répercussions sur l'activité de l'institution nécessitent la continuité des services, les mesures d'exceptions suivantes sont mises en place pour une période limitée, période déterminée par la déclaration des autorités nationales ou locales. Ainsi, pendant ces périodes, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et des chefs de missions qui empêchent l'exercice des délégations de signature mentionnées dans les annexes, délégation sera conférée dans ces domaines aux autres chefs de missions présents.

ARTICLE 3 Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté relatives au même objet sont abrogées.

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>, transmis à la Préfecture et au Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023



Publié le 12-07-2023

ID : 039-223900010-20230712-ARR_2023_0948-AR

D-6	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement du personnel directement rattaché au R.C.P.R.				3	2			1								
D-7	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.I.					2				1							
D-8	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement du personnel directement rattaché au R.I.				3	2				1							
D-9	Entretien professionnel annuel et évaluation des agents de Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD), chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD (secteur géographique du REER de Lons, Bletterans, Sellières, Domblans)					3	2				1		1	1			
D-10	Entretien professionnel annuel et évaluation des agents de Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD), chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD (secteur géographique du REER de Orgelet, Arinthod, Gigny, Beaufort, Saint-Amour)					3	2					1			1	1	1
D-11	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des agents de CERD, chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD (secteur géographique du REER de Lons, Bletterans, Sellières, Domblans)					3	2				1		1	1			
D-12	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des agents de CERD, chacun en ce qui concerne son CERD s'agissant des chefs de CERD (secteur géographique du REER de Orgelet, Arinthod, Gigny, Beaufort, Saint-Amour)					3	2					1			1	1	1